

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 22 décembre 2016.

L'an deux mil seize le vingt-deux décembre à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusés : MM. CORNU Marie-Thérèse, GRIVOLLA Gabriel,

Pouvoir : Mme Marie-Thérèse CORNU à Laurent MICHEL.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Présentation et chiffrage des travaux de la traversée du village 3^{ème} tranche
- Demandes de subvention auprès du conseil départemental et de l'Etat
- Désignation des délégués aux VDD
- Modification des horaires d'école dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- Convention cantine garderie
- Règlement cantine garderie taps
- Convention avec le syndicat mixte d'eau et d'assainissement pour le contrôle des poteaux incendie
- Convention avec la fondation 30 millions d'amis
- Questions diverses

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation et chiffrage des travaux d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents travaux prévus pour l'aménagement de la traversée du village (3^{ème} tranche) et le coût de ces derniers. Cette tranche comprend les travaux de la place du village jusqu'au giratoire de l'entrée nord du village.

Dans cette traverse, le manque de visibilité de la voie communale n° 20 à l'intersection avec la RD 73 K vers le monument aux morts, au centre du village, constitue une zone de conflits. Les déplacements doux (piétons et cycles) ne sont pas sécurisés sur cette partie du village.

Les travaux consistent donc à :

- L'aménagement d'un plateau traversant (zone 30) sur la RD73k au carrefour de la place, afin d'améliorer la sécurité de la voie communale n° 20.
- La réalisation d'un réseau d'éclairage public avec lampes à basse consommation ou économie d'énergie et système d'abaissement de l'intensité lumineuse entre 23 h et 6 h, de la place au rond-point et au début du chemin du Moriot.
- La création de trottoirs, d'un côté une continuité piétonne et PMR du rond-point à la place, et de l'autre côté une piste « mode doux » du virage au rond-point. Pour sécuriser les maisons

riveraines du virage, ce dernier sera déporté de plus d'un mètre. Cet aménagement sécurisera l'accès à la place publique et au commerce multiservices, aux bâtiments communaux, au groupe scolaire, aux équipements sportifs, à la salle des fêtes, ainsi que l'accès à l'arrêt de bus scolaire (45 enfants environ)

Le montant total du projet s'élève à 537.881,45 € H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre : 249.420,45 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 25.000 € H.T.
- Honoraires étude électrique : 2.877,00 € H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques : 167.929,00 € (dont 16068 € à la charge de la commune)
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom : 32.655,00 € (dont 21.321 € à la charge de la commune)
- Travaux réfection réseau d'eau potable : 60.000 € (pris en charge en totalité par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre)

Il est à noter que la pose du tapis d'enrobé sera pris en charge par le conseil départemental.

Il propose que des demandes de subventions soient faites auprès du conseil départemental et de l'Etat.

N° 2016/057 – Demande de subvention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR au titre de l'axe 1 - Sécurité. Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche plus accessibilité Personne à Mobilité Réduite.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été élaborés par les services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010 et une 2^{ème} tranche en 2012, qui concernaient la partie de l'église jusqu'à la place.

La troisième tranche débute vers la place avec la création d'un plateau traversant afin de sécuriser la voie communale N°1, jusqu'au giratoire d'entrée nord du village. Cette troisième partie de travaux a pour but de poursuivre la création d'un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre bourg qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, la poursuite du réseau d'éclairage public ainsi que la rénovation complète du réseau d'alimentation en eau potable.

Le montant total du projet s'élève à 537.881,45 € H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre : 249.420,45 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 25.000 € H.T.
- Honoraires étude électrique : 2.877,00 € H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques : 167.929,00 € (dont 16068 € à la charge de la commune)
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom : 32.655,00 € (dont 21.321 € à la charge de la commune)
- Travaux réfection réseau d'eau potable : 60.000 € (pris en charge en totalité par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre)

Monsieur le Maire indique qu'une partie de ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention DETR, (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de la sécurité, de l'ordre de 20 % et propose que le financement restant soit assuré par un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche du giratoire d'entrée nord du village jusqu'à la place.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	249.420,45	105.689	143.731,45
		DETR : 30.631 (Base 153.155 € H.T. hors réseau d'eaux pluviales)	
		Conseil Départemental : 14.652 (Base 29.304,49 travaux carrefour)	
		Conseil Départemental : 20.406 (Base 40.812,66 travaux giratoire)	
		Conseil Départemental : 40.000 (Base 179.303,29 travaux tronçon)	
SEDI Travaux d'éclairage public	25.000,00	Pris en charge par le SEDI : 20.000	5.000,00
SEDI Travaux réseaux électrique + étude	167.929,00 2.877,00	Pris en charge par le SEDI : 151.861	16.068,00 2.877,00
SEDI Travaux réseaux Télécom	32.655,00	Pris en charge par le SEDI : 11.334	21.321,00
SMEAHB Travaux réfection réseau d'eau potable	60.000,00	Pris en charge par SMEAHB : 60.000	0,00
TOTAL	537.881,45	Subventions : 105.689,00 Prise en charge par les syndicats : 243.195,00	188.997,45

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 188.997,45 € sera financée par un emprunt (150.000 €) et un autofinancement communal (38.997,45 €).
- AUTORISE le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics, dès connaissance de l'attribution de la subvention DETR.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés public, conventions, autorisations d'urbanisme)
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère l'attribution d'une subvention DETR au titre de la sécurité d'un montant de 30.631 €uros sur la base de 153.155,73 € H.T. de travaux de voirie hors réseau d'eaux pluviales.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2017.

N° 2016/058 – Demande de subvention au titre de l'aménagement et la sécurisation du carrefour de la RD73K avec la voie communale N° 20.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été élaborés par les services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et du Conseil Départemental.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010 et une 2^{ème} tranche en 2012, qui concernaient la partie de l'église jusqu'à la place.

La troisième tranche débute vers la place avec la création d'un plateau traversant afin de sécuriser la voie communale N°1, jusqu'au giratoire d'entrée nord du village. Cette troisième partie de travaux a pour but de poursuivre la création d'un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre bourg qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, la poursuite du réseau d'éclairage public ainsi que la rénovation complète du réseau d'alimentation en eau potable.

Le montant total du projet s'élève à 537.881,45 € H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre : 249.420,45 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 25.000 € H.T.
- Honoraires étude électrique : 2.877,00 € H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques : 167.929,00 € (dont 16068 € à la charge de la commune)
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom : 32.655,00 € (dont 21.321 € à la charge de la commune)
- Travaux réfection réseau d'eau potable : 60.000 € (pris en charge en totalité par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre)

Monsieur le Maire indique qu'une partie de ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental au titre de la sécurité pour l'aménagement du carrefour de la RD 73 K avec la voie communale N° 20, dont le manque de visibilité constitue une zone de conflits, par la création d'un plateau traversant. La subvention serait de l'ordre de 50 % et propose que le financement restant soit assuré par un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche du giratoire d'entrée nord du village jusqu'à la place.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	249.420.45	105.689	143.731,45
		DETR : 30.631 (Base 153.155 € H.T. hors réseau d'eaux pluviales)	
		Conseil Départemental : 40.000 (Base 179.303,29 travaux tronçon)	
		Conseil Départemental : 20.406 (Base 40.812,66 travaux giratoire)	
		Conseil Départemental : 14.652 (Base 29.304,49 travaux carrefour)	
SEDI Travaux d'éclairage public	25.000,00	Pris en charge par le SEDI : 20.000	5.000,00
SEDI Travaux réseaux électrique + étude	167.929,00 2.877,00	Pris en charge par le SEDI : 151.861	16.068,00 2.877,00
SEDI Travaux réseaux Télécom	32.655,00	Pris en charge par le SEDI : 11.334	21.321,00
SMEAHB Travaux réfection réseau d'eau potable	60.000,00	Pris en charge par SMEAHB : 60.000	0,00
TOTAL	537.881,45	Subventions : 105.689,00 Prise en charge par les syndicats : 243.195,00	188.997,45

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 188.997,45 € sera financée par un emprunt (150.000 €) et un autofinancement communal (38.997,45 €).
- AUTORISE le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics, dès connaissance de l'attribution de la subvention au titre des amendes de police.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés public, conventions, autorisations d'urbanisme)
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère l'attribution d'une subvention pour la sécurité pour l'aménagement du carrefour de la RD 73 K avec la voie communale N° 20, d'un montant de 14.652 €uros sur la base de 29.304,49 € H.T. de travaux de voirie.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2017.

N° 2016/059 – Demande de subvention au titre de la sécurité : Aménagement et sécurisation des carrefours VC 4 et 21 avec la RD73K – Giratoire de l'entrée Nord du village.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été élaborés par les services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et du Conseil Départemental.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010 et une 2^{ème} tranche en 2012, qui concernaient la partie de l'église jusqu'à la place.

La troisième tranche débute vers la place avec la création d'un plateau traversant afin de sécuriser la voie communale N°1, jusqu'au giratoire d'entrée nord du village. Cette troisième partie de travaux a pour but de poursuivre la création d'un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre bourg qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, la poursuite du réseau d'éclairage public ainsi que la rénovation complète du réseau d'alimentation en eau potable.

Le montant total du projet s'élève à 537.881,45 € H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre : 249.420.45 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 25.000 € H.T.
- Honoraires étude électrique : 2.877,00 € H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques : 167.929,00 € (dont 16068 € à la charge de la commune)
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom : 32.655,00 € (dont 21.321 € à la charge de la commune)
- Travaux réfection réseau d'eau potable : 60.000 € (pris en charge en totalité par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre)

Monsieur le Maire indique qu'une partie de ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental au titre de la sécurité pour l'aménagement du giratoire. La subvention serait de l'ordre de 50 % et propose que le financement restant soit assuré par un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche – Travaux Giratoire.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	249.420,45	105.689 DETR : 30.631 (Base 153.155 € H.T. hors réseau d'eaux pluviales) Conseil Départemental : 40.000 (Base 179.303,29 travaux tronçon) Conseil Départemental : 20.406 (Base 40.812,66 travaux giratoire) Conseil Départemental : 14.652 (Base 29.304,49 travaux carrefour)	43.731,45
SEDI Travaux d'éclairage public	25.000,00	Pris en charge par le SEDI : 20.000	5.000,00
SEDI Travaux réseaux électrique + étude	167.929,00 2.877,00	Pris en charge par le SEDI : 151.861	16.068,00 2.877,00
SEDI Travaux réseaux Télécom	32.655,00	Pris en charge par le SEDI : 11.334	21.321,00
SMEAHB Travaux réfection réseau d'eau potable	60.000,00	Pris en charge par SMEAHB : 60.000	0,00
TOTAL	537.881,45	Subventions : 105.689,00 Prise en charge par les syndicats : 243.195,00	188.997,45

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 188.997,45 € sera financée par un emprunt (150.000 €) et un autofinancement communal (38.997,45 €).
- AUTORISE le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics, dès connaissance de l'attribution de la subvention au titre de la sécurité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés public, conventions, autorisations d'urbanisme)
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère l'attribution d'une subvention au titre de la sécurité, pour les travaux du giratoire, d'un montant de 20.406 €uros sur la base de 40.812.66 € H.T. de travaux de voirie.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2017.

N° 2016/060 – Demande de subvention au titre des amendes de police : Aménagement et sécurisation de la traversée du village sur la RD73K – 3^{ème} tranche – Travaux tronçon entre le giratoire et le plateau traversant de la place.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été élaborés par les services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et du Conseil Départemental.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010 et une 2^{ème} tranche en 2012, qui concernaient la partie de l'église jusqu'à la place.

La troisième tranche débute vers la place avec la création d'un plateau traversant afin de sécuriser la voie communale N°1, jusqu'au giratoire d'entrée nord du village. Cette troisième partie de travaux a pour but de poursuivre la création d'un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre bourg qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, la poursuite du réseau d'éclairage public ainsi que la rénovation complète du réseau d'alimentation en eau potable.

Le montant total du projet s'élève à 537.881,45 € H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre : 249.420,45 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 25.000 € H.T.
- Honoraires étude électrique : 2.877,00 € H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques : 167.929,00 € (dont 16068 € à la charge de la commune)
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom : 32.655,00 € (dont 21.321 € à la charge de la commune)
- Travaux réfection réseau d'eau potable : 60.000 € (pris en charge en totalité par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre)

Monsieur le Maire indique qu'une partie de ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental au titre des amendes de police pour l'aménagement du tronçon compris entre le giratoire et le plateau traversant. La subvention serait de l'ordre de 40.000 € et propose que le financement restant soit assuré par un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche du giratoire d'entrée nord du village jusqu'à la place.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	249.420,45	105.689	143.731,45
		DETR : 30.631 (Base 153.155 € H.T. hors réseau d'eaux pluviales)	
		Conseil Départemental : 40.000 (Base 179.303,29 travaux tronçon)	
		Conseil Départemental : 20.406 (Base 40.812,66 travaux giratoire)	
		Conseil Départemental : 14.652 (Base 29.304,49 travaux carrefour)	
SEDI Travaux d'éclairage public	25.000,00	Pris en charge par le SEDI : 20.000	5.000,00
SEDI Travaux réseaux électrique + étude	167.929,00 2.877,00	Pris en charge par le SEDI : 151.861	16.068,00 2.877,00
SEDI Travaux réseaux Télécom	32.655,00	Pris en charge par le SEDI : 11.334	21.321,00
SMEAHB Travaux réfection réseau d'eau potable	60.000,00	Pris en charge par SMEAHB : 60.000	0,00
TOTAL	537.881,45	Subventions : 105.689,00 Prise en charge par les syndicats : 243.195,00	188.997,45

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 188.997,45 € sera financée par un emprunt (150.000 €) et un autofinancement communal (38.997,45 €).
- AUTORISE le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics, dès connaissance de l'attribution de la subvention au titre de la sécurité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés public, conventions, autorisations d'urbanisme)
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, pour les travaux compris entre le giratoire et le plateau traversant, d'un montant de 40.000 €uros sur la base de 179.303,29 € H.T. de travaux de voirie.
- SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2017.

N° 2016/061 – Demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur pour l'aménagement et sécurisation de la traversée du village sur la RD73K – 3^{ème} tranche.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la traversée du village 3^{ème} tranche. Il présente les nouveaux plans qui ont été élaborés par les services de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et du Conseil Départemental.

Ces travaux sont la continuité des travaux de sécurisation de la traversée du village engagés précédemment et dont une 1^{ère} tranche a été réalisée en 2010 et une 2^{ème} tranche en 2012, qui concernaient la partie de l'église jusqu'à la place.

La troisième tranche débute vers la place avec la création d'un plateau traversant afin de sécuriser la voie communale N°1, jusqu'au giratoire d'entrée nord du village. Cette troisième partie de travaux a pour but de poursuivre la création d'un vrai centre de village, de sécuriser l'ensemble du centre bourg qui comprend la mairie, les écoles, les équipements sportifs, le commerce multiservices et la place du village et assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Dans le même temps il est prévu un renforcement et un enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, la poursuite du réseau d'éclairage public ainsi que la rénovation complète du réseau d'alimentation en eau potable.

Le montant total du projet s'élève à 537.881,45 € H.T. et se décompose de la manière suivante :

- Travaux de voirie et maîtrise d'œuvre : 249.420,45 € H.T.
- Travaux d'éclairage public : 25.000 € H.T.
- Honoraires étude électrique : 2.877,00 € H.T.
- Travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques : 167.929,00 € (dont 16068 € à la charge de la commune)
- Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom : 32.655,00 € (dont 21.321 € à la charge de la commune)
- Travaux réfection réseau d'eau potable : 60.000 € (pris en charge en totalité par le syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre)

Il propose, au vu de l'investissement envisagé de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des plans et du chiffrage des travaux, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le programme de travaux suivant :

Aménagement et sécurisation de la traversée du Village – 3^{ème} Tranche du giratoire d'entrée nord du village jusqu'à la place.

- ARRETE le plan de financement suivant :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant des travaux H.T.</u>	<u>Subventions sollicitées.</u>	<u>Reste à la charge de la collectivité</u>
Travaux de voirie	249.420,45	105.689	143.731,45
		DETR : 30.631 (Base 153.155 € H.T. hors réseau d'eaux pluviales)	
		Conseil Départemental : 40.000 (Base 179.303,29 travaux tronçon)	
		Conseil Départemental : 20.406 (Base 40.812,66 travaux giratoire)	
		Conseil Départemental : 14.652 (Base 29.304,49 travaux carrefour)	
SEDI Travaux d'éclairage public	25.000,00	Pris en charge par le SEDI : 20.000	5.000,00
SEDI Travaux réseaux électrique + étude	167.929,00 2.877,00	Pris en charge par le SEDI : 151.861	16.068,00 2.877,00
SEDI Travaux réseaux Télécom	32.655,00	Pris en charge par le SEDI : 11.334	21.321,00
SMEAHB Travaux réfection réseau d'eau potable	60.000,00	Pris en charge par SMEAHB : 60.000	0,00
TOTAL	537.881,45	Subventions : 105.689,00 Prise en charge par les syndicats : 243.195,00	188.997,45

- DIT que la part restant à la charge de la commune soit 188.997,45 € sera financée par les subventions DETR et du conseil départemental qui sont en cours d'instructions et par un emprunt.

- SOLLICITE, compte tenu du montant de l'investissement, une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Désignation des délégués aux VDD

Monsieur le Maire rappelle la création de la nouvelle intercommunalité les Vals du Dauphiné au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de quatre communautés de communes : Les Vallons de la Tour, Vallée de l'Hien, Bourbre Tisserands et Vallons du Guiers. Il indique que pour les communes de plus de 1000 habitants il y a lieu d'élire les représentants communaux qui siégeront au sein de cette nouvelle structure. Pour les communes dont la population est inférieure à 1000 habitants, un seul représentant peut siéger et c'est le 1^{er} dans l'ordre du tableau du conseil municipal qui sera conseiller communautaire. Pour la commune Monsieur le Maire sera le représentant. Il convient toutefois de désigner un suppléant. Monsieur le Maire propose de désigner Mme Marie-Thérèse Cornu en qualité de suppléante. Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

N° 2016/062 : Modification des horaires d'école dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place du PEDT il est possible à compter de la rentrée de septembre 2017 d'apporter des modifications dans les horaires scolaires. Il indique que ce sujet a été débattu lors du conseil d'école du 6 décembre 2016 et une proposition de modification a été proposée. Elle porte sur un ajustement minime des horaires scolaires, justifiée par :

- La réduction de la durée du temps scolaire du matin (-15 mn),
- L'harmonisation de l'heure de fin des cours du matin (11H30),
- L'allongement de la durée du temps scolaire de l'après-midi (+15 mn),
- La possibilité pour les enfants de maternelle de commencer le temps de sieste plus tôt l'après-midi (13H15).

Par ailleurs :

- La durée de la pause méridienne n'est pas modifiée, soit 1H45,
- L'heure de début des cours du matin n'est pas modifiée (8H30),
- L'heure de fin des cours de l'après-midi n'est pas modifiée (15H30),
- La durée hebdomadaire des enseignements reste fixée à 24H00, répartie sur 9 demi-journées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal valide cette proposition.

N° 2016/063 : Fixation des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2017 – complément à la délibération du 22 juillet 2016.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie périscolaire fixés lors de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2016 et qui seront applicables au 1^{er} janvier 2017. Il indique qu'il n'a pas été fixé de tarif pour la garderie occasionnelle (accueil occasionnel non réservé à l'avance ou pour un enfant ne fréquentant pas régulièrement la garderie). Il propose de fixer à 1.60 € la demi-heure d'accueil occasionnel à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal, après délibérations,

- VALIDE la proposition de Monsieur le Maire
- DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs de garderie scolaire suivants :

INTITULES TARIFS	TARIFS
Accueil du matin 7h20 – 8h20	
1/2 Heure d'accueil	1.20 €
1/2 Heure d'accueil occasionnel	1.60 €
Accueil du soir 16h30 – 17h00	
Première 1/2 Heure d'accueil (goûter compris 0,50 €)	1.70 €
Première 1/2 Heure d'accueil occasionnel (goûter compris 0,50 €)	2.10 €
Accueil du soir 17h00 – 18h30	
1/2 Heure d'accueil	1.20 €
1/2 Heure d'accueil occasionnel	1.60 €

- CHARGE Monsieur le Maire pour la mise en place et l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

N° 2016/064 : Validation des règlements de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire, des TAPS et du service d'accueil à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition du logiciel pour la gestion des activités périscolaires (cantine, garderie, et TAPS), afin d'améliorer la gestion administrative des inscriptions, des présences, de la facturation et apporter un nouveau service aux familles, par la mise en place des inscriptions et paiement par internet à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble de ces opérations étant désormais géré par les services de la mairie en lieu et place de l'association Cantine Garderie.

Il rappelle que les règlements intérieurs afférents à ces différents services avaient été validés lors de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2016.

Il indique que des modifications doivent être apportées à ces règlements suite à des erreurs ou pour apporter des précisions complémentaires. Il donne lecture des principales modifications à faire.

Le conseil municipal, après délibérations :

- APPROUVE les corrections apportées aux règlements intérieurs de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire, des TAPS et du service d'accueil qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 et annexé ci-après.

- CHARGE Monsieur le Maire pour l'application de ces règlements à compter du 1^{er} janvier 2017.

N° 2016/065 : Convention avec le syndicat mixte d'eau et d'assainissement pour le contrôle des poteaux incendie

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre a délibéré, dans sa séance du 7 juillet 2016, pour exercer la compétence relative aux contrôles des poteaux incendie.

Dans ce cadre, le Syndicat propose, à ses collectivités adhérentes et compétentes pour la défense incendie, la mise à disposition de ses services pour la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des hydrants publics installés sur le périmètre communal.

Cette mission sera exercée conformément aux dispositions techniques et financières énoncées dans la convention ci-jointe.

Le Maire suggère de confier la prestation de contrôles des poteaux incendie du périmètre communal au Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération :

- **décide** de confier la mission de contrôles des poteaux incendie du périmètre communal au Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre,
- **accepte** les termes de la convention établie entre les parties,
- **mandate** le Maire pour effectuer les formalités se rapportant au dossier.

N° 2016/066 : Convention avec la Fondation « 30.000 d'Amis »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la prolifération de chats errants dans certains quartiers de la commune. Il indique qu'il s'est entretenu avec l'association Le Clos des chats à Saint Clair de la Tour. Celle-ci a préconisé de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants sans propriétaire par l'intermédiaire de la Fondation « 30 millions d'Amis » qui prend en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport et de garde des animaux étant pris en charge par l'association le clos des chats ou la commune.

La Fondation « 30 millions d'amis » propose de passer une convention afin de déterminer les obligations de chacune des parties concernées dans le cadre des campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire.

Monsieur le Maire rajoute également qu'au regard de l'article L211-27 du code rural sont concernés les chats non identifiés en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Le conseil municipal après délibération, autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la Fondation « 30 millions d'Amis » liée à la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Questions diverses

ADMR : Monsieur le Maire informe le conseil que Mme Tiblier personne référente sur la commune auprès de l'ADMR va quitter le village et qu'il faut pourvoir à son remplacement.

Vœux : le conseil municipal valide le devis établi par Philippe traiteur pour la réalisation du buffet composé de toast, de mignardises et de galettes des rois pour un coût de 786 euros. La préparation de la salle est fixée à 17h. Comme les années précédentes il sera procédé à l'accueil des nouveaux arrivants et des nouveaux nés de 2016.

Bâtiments :

Cantine scolaire : Les moustiquaires ont été posées.

Salle des fêtes : Il est prévu de refaire la lasure des lambris. Ce travail sera exécuté par l'agent technique.

Appartement côté nord : L'appartement situé au 1^{er} étage se libère au 31 décembre 2016. M. Chollat propose de faire établir des devis pour la rénovation de cet appartement avant la remise en location.

Voirie : Chemin du Villard : Afin d'éviter la détérioration de l'enrochement par les véhicules se rapprochant trop près de celui-ci, il est proposé de mettre un balisage avec des piquets de couleur en bordure de voirie.